



## Les 3 § du Syndic...

**D**ans sa dernière publication, le groupement des garde-forestiers vaudois demande à chaque membre de son comité quel est son arbre préféré? Chêne, sapin, bouleau, les choix de ces professionnels se portent sur des essences traditionnelles et bien implantées chez nous! Et vous Crassiérannes et Crassiéran, quelle est votre essence préférée? Assurément le chêne, comme les spécimens alignés à Montelly, témoins de plus de trois siècles d'histoire locale. Ou le tilleul, que l'on trouve sur toutes les propriétés communales, notamment au centre du village: temple, Bœuf Rouge, ancienne cure, place de jeux, sans oublier le tilleul planté en 1903 devant l'ancienne auberge communale, vénérable remplaçant du peuplier – arbre de la liberté – planté en 1798 au moment de la révolution vaudoise. Sans oublier le tilleul planté à Pria en Roumanie, village parrainé par Crassier pour le sauver de la disparition programmée par le tyran des Carpates dans les années huitante! D'ailleurs, quelqu'un sait-il s'il a pris racines?

Pour lutter contre les espèces invasives et non indigènes, la Municipalité recom-

mande d'ailleurs, en application de l'art. 7.3 du Règlement communal sur les constructions, la plantation d'arbres ou d'arbrisseaux bien de chez nous. Les lauriers si prisées parce qu'elles restent vertes toute l'année sont pourtant à éviter: elles colonisent nos forêts ressemées par la gent ailée. Tout comme les thuyas, si prisés parce qu'ils font écran entre voisins (mais facilitent aussi les voleurs) qui sont de véritables taches dans la nature!

La Municipalité, pour la qualité du paysage et la promotion de la biodiversité, continuera donc à planter des arbres à chaque fois qu'elle le peut, quitte à les mettre en pot comme à l'ancienne gare, où les deux cerisiers, entourés par un banc, vont vite se transformer en arbres à palabres.

Et si elle n'a pas encore planté un alignement d'arbres le long de la route de Genève, c'est qu'elle attend la réalisation d'une piste cyclable direction Bogis-Bossey, comme d'ailleurs une autre direction Nyon!

C'est donc avec une immense satisfaction que la Municipalité constate que le projet «Espaces vivants», a commencé

à être mis en application, ou plutôt en plantation, dans le périmètre du collège secondaire de Borex-Crassier! Les biotopes secs et les biotopes humides (sans danger pour les élèves) sont déjà en place, les semis de céréales d'automne sur quelques parchets ont été effectués par les élèves, encadrés par les enseignantes et enseignants en science et environnement qui sont les véritables chevilles ouvrières du programme. Et plusieurs haies de production, c'est-à-dire que les fruits des arbres et des arbrisseaux pourront être consommés – même si les concierges redoutent qu'ils soient plutôt utilisés comme projectiles! Pour preuve la liste du nombre et des variétés des ligneux plantés cet automne. Il était temps: certains élèves ne savent déjà plus à quel moment mûrit une fraise, une tomate ou une poire! Et ne savaient plus non plus que pour manger du pain, il fallait semer du blé. Le geste auguste du semeur était revenu à la mode en octobre dernier à Crassier.

Le Syndic se réjouit de toutes ces contributions tangibles à la biodiversité et à la captation du carbone.

## Le Sabot de Venus

**M**adame Gunilde Doble, habitante de Crassier depuis près de 40 ans, a envoyé à l'administration communale cette belle photo d'une fleur nommée «Sabot de Venus», aperçue non loin de la commune. La Municipalité souhaite aujourd'hui vous la partager tant il est rare d'en trouver dans notre région!



## Une championne suisse aux Ecuries de la Tour

**L'année a été particulièrement faste pour les jeunes cavalières et cavaliers qui s'entraînent au manège de la Tour!**

**A**vec l'exploit extraordinaire d'Emma Bria, sacrée championne suisse lors du championnat suisse de poneys Elite au Chalet-à-Gobet cet été. Elle rafle la médaille d'or sur Una Bomba, ponette familiale de 13 ans, volontaire, compétitive et respectueuse, qui porte bien son nom!

Mais le succès ne s'arrête pas là, avec un 6<sup>e</sup> rang obtenu par le Crassiéran Mallaury Brett Rumor et son cheval Dune lors du championnat romand Junior à Tavannes cet automne. Puis une médaille de bronze pour Amadéa Melly sur Astone qui clôt ainsi, lors des championnats vaudois à Yverdon-les-Bains, une belle saison de bout en bout. Comprenant une autre cavalière de Crassier, Emilie Letailleur dont le cheval s'appelle Oklahoma B, l'équipe de quatre cavaliers remporte la médaille d'argent au championnat vaudois des sections.

Magnifique résultat d'ensemble pour tous ces jeunes passionnés de cheval et leurs entraîneurs, les membres de la famille d'Isabelle Delhaye.

## Elections cantonales: une aide au vote pour les jeunes



Les prochaines élections cantonales auront lieu en mars 2022: les Vaudoises et les Vaudois sont ainsi appelé-e-s à renouveler leurs autorités, à savoir le Grand Conseil et le Conseil d'État.

Si le bulletin unique (un seul bulletin au lieu d'une liste par parti) fera son apparition dès les élections suivantes ce qui simplifiera le processus de vote, pour le moment, c'est encore le matériel habituel que chacun-e recevra chez soi. Et il faut bien l'admettre, si l'on n'en a pas l'habitude, l'exercice de ses droits civiques est parfois chose malaisée tant les choix sont vastes et les démarches peuvent paraître complexes. C'est particulièrement vrai pour les jeunes votants ayant acquis depuis

peu leur majorité. Il s'agit ici de l'une des explications probables au taux élevé d'abstentions chez les jeunes entre 18 et 25 ans.

Ainsi, la Municipalité a décidé de faire envoyer à tous les jeunes de 18 à 25 ans à Crassier la brochure Easyvote expliquant le processus des élections (choix possibles, panachage, aspects « techniques » pour voter, etc.). Cette démarche a pour but de permettre à tous les jeunes de comprendre de manière neutre et synthétique comment voter. L'objectif est clair: qu'au soir des résultats, la participation des jeunes soit la plus haute possible lors des prochaines élections cantonales!

## Crassier revêt ses habits de Noël

Les petites mains de Crassier se sont encore bien activées cette année pour décorer notre village! La Municipalité adresse un grand merci aux décoratrices et au comité du sapin qui ont mis tant de cœur à embellir, à nouveau, notre village. En voici quelques exemples.



## Espaces vivants

Vous l'avez lu dans les trois § du Syndic en début d'édition: l'école de Borex-Crassier développe en ce moment même des « espaces vivants ». Ces zones qui se situent aux abords immédiats de l'établissement sont qualifiées ainsi puisqu'elles sont en train de voir la plantation de dizaines d'arbres et d'arbustes. Pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche et de l'effort environnemental en faveur de la

biodiversité, la Municipalité vous retranscrit ici une petite partie de ce qui a été planté: un bosquet épineux composé de 35 arbustes, à savoir, 10 prunelliers, 10 aubépines, 10 rosiers sauvages et 5 pruniers sylvestres. Une haie fruitière de 27 mètres sur deux lignes comprenant 60 arbustes et 7 arbres fruitiers à savoir, notamment, 10 sureaux, 5 framboisiers sauvages, 6 pommiers sauvages, 7 poiriers sauvages, 3 noisetiers, 5 amélan-

chiers, 6 cornouillers mâles, 4 néfliers, 2 alisiers, 2 sorbiers des oiseleurs, 10 groseilliers sauvages, etc.

Ajoutez à cela une haie de 12 mètres le long d'un des chemins de l'école, une haie de petits fruits de 40 mètres et un alignement d'arbres bosquets et petites haies de 117 mètres: vous avez ici un petit aperçu de ce qui sera fait au sein de cet établissement dans les prochains mois!

## CONSEIL COMMUNAL

## Décisions du Conseil communal

Le jeudi 09 décembre, le Conseil communal a siégé et a pris les décisions suivantes :

- **Préavis n°6/2021 – Fixation du plafond en matière d'endettement pour la législature 2021 – 2026 :** accepté. Ce préavis, comme son nom l'indique, fixe un plafond au-delà duquel Crassier ne peut s'endetter à moins d'obtenir une autorisation spéciale du canton. Ce plafond a été fixé à 18 millions de francs. Ce chiffre reste inchangé par rapport à la législature précédente. La dette, maîtrisée, s'élève actuellement à environ 11 millions de francs.
- **Préavis n°7/2021 – Budget de fonctionnement 2022 :** accepté. Ce budget prévoit, notamment, les fonds nécessaires pour :
  - Rénover la route de l'Ancienne scierie et la route de Nyon ;
  - Rénover les installations de la place de jeux au centre du village ;
  - Rénover les façades de plusieurs bâtiments locatifs communaux (bâtiment de la voirie qui abrite un appartement et le bâtiment de l'Ancienne scierie qui abrite, lui aussi, plusieurs appartements).

Dans ce cadre, le Conseil communal a également pris note du plan d'investissement de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 qui prévoit quelque 830'000 CHF de dépenses dans les cinq années à venir. Ce plan, qui reste à confirmer par des préavis votés par le Conseil communal, comprendrait la construction d'un rond-point à l'intersection de la route de Nyon et de la route de Genève, le changement du vieux chauffage du bâtiment de l'Ancienne gendarmerie par un système plus respectueux de l'environnement, la rénovation de la route du Chemin de Montelly, la rénovation et modernisation de l'éclairage public ainsi que la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) du territoire communal.

Le Conseil communal a aussi élu son nouveau Président en la personne de Luc Otten qui était auparavant Vice-président. En effet, Maeva Baenteli, Présidente du Conseil communal depuis le début de la législature en juillet 2021, a donné sa démission afin de se consacrer à son service militaire dans lequel elle a décidé de s'engager dès janvier 2022. Madame Baenteli a ainsi été élue Vice-présidente en remplacement de Monsieur Otten. La Municipalité leur adresse toutes ses félicitations et le meilleur dans leurs engagements respectifs !

En fin de séance, la Municipalité a également remis un cadeau de départ à Monsieur Luc Badan, Municipal pendant plus de 27 ans. Il s'agit d'une cloche à vache ou « Toupin ». En effet, si Monsieur Badan a été boulanger toute sa vie, il n'en reste pas moins qu'il est passionné par l'élevage. Ainsi, il consacre une bonne partie de sa retraite à aider des éleveurs de la région.

A nouveau, la Municipalité souhaite à Monsieur le désormais ancien Municipal Luc Badan, la meilleure des retraites !



## Nouvelles règles de circulation à l'Ancienne gare

Depuis le début des travaux de l'Ancienne gare il y a plus de deux ans, la circulation est plus difficile qu'auparavant : parking sauvage, sens de circulation pas ou peu respecté, gêne pour les riverains, etc. Maintenant que ce chantier est terminé, la Municipalité a restauré les indications des règles de circulation. Les places de parking sont maintenant dédiées aux seuls clients des commerces, limitées à une heure, la place centrale est interdite à toute circulation à l'exception des locataires de l'appartement qui s'y trouve ainsi que des bus scolaires.

Une période de prévention auprès des automobilistes et autres usagers de la route a déjà eu lieu. Une deuxième phase, en cours, implique des avertissements sans amendes auprès des contrevenant-e-s. Prochainement, cette période de tolérance et de prévention fera place aux amendes afin de restaurer la sécurité du lieu, notamment, pour les élèves qui viennent prendre leur bus le matin.

## La vitesse à Crassier en quelques chiffres

La Municipalité vous partage un point de situation relatifs aux trois radars pédagogiques posés dans les zones limitées à 30 km/h. Les données récoltées l'ont été entre le 1<sup>er</sup> août 2021 et le 08 décembre 2021.

**Radar 1 (rue de la Tour, vers la maison de commune):** véhicules entrants: 79'383. Véhicules sortants: 89'781. Taux de respect du 30 km/h: 78,43% pour les véhicules entrants et 78,33%

pour les véhicules sortants. Pour ces deux radars, les usagers se situant entre 31 et 40 km/h sont un peu moins de 20%.

**Radar 2 (à l'intersection de la route de l'Ancienne scierie et de la rue de la Tour):** véhicules entrants: 92'130. Véhicules sortants: 81'381. Taux de respect du 30 km/h: 73,49% pour les véhicules entrants et 47,21% pour les véhicules sortants. Pour ces derniers,

38,83% des usagers se situent entre 31 et 40 km/h.

**Radar 3 (à la route de l'Ancienne scierie):** véhicules entrants: 34'131. Véhicules sortants: 31'539. Taux de respect du 30 km/h: plus 78% pour les véhicules entrants et sortants. 80,02% pour les véhicules entrants et 67,35% pour les véhicules sortants. Pour ces derniers, 25,53% des usagers se situent entre 31 et 40 km/h.

### AGENDA

Si l'il y a un an, la trilogie de fin d'année avait dû être annulée pour des raisons sanitaires, cette fois, la Municipalité y croit. Ou plutôt, veut y croire. Ainsi, la population de Crassier est cordialement invitée à ces traditionnels trois événements de fin d'année:

### Nouvel an

**le 31 décembre, à minuit**, la population est cordialement invitée à se regrouper devant le Temple pour passer la nouvelle année. Par tradition, chacun-e amène de quoi trinquer.

### Cérémonie des Bons Vœux

**le vendredi 14 janvier 2022** la population est cordialement invitée à la salle communale à 19h00. La Municipalité souhaitera la bienvenue aux nouveaux-elles habitant-e-s, délivrera son message pour la nouvelle année et fêtera la majorité nouvellement acquise de certains jeunes de Crassier.

### Brûlage des sapins

**le samedi 15 janvier 2022** dès 9 heures, au lendemain des Bons Vœux de la Municipalité, les sapins seront brûlés au bout du Chemin des Brumes. Amenez le vôtre et profitez d'une bonne soupe préparée par l'Amicale des pompiers!



**La Municipalité  
tient à vous  
adresser,  
chères habitantes,  
chers habitants,  
tous ses bons  
vœux pour  
l'année à venir.**

**De très belles fêtes  
de fin d'année  
à toutes et tous!**



**[www.crassier.ch](http://www.crassier.ch)**

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda...

Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet!